

**3 : Délibération N° 40/2022 nomination d'un conseiller municipal correspondant
« incendie et secours »**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur Guy GAILLARD, 4^{ème} adjoint, correspondant incendie et secours pour la commune de Champis

POUR : 14 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 41/2022 désignation d'un représentant de la commune au sein du CISAL et mise en œuvre de la procédure de dissolution de l'association

Considérant que le CISAL (Centre Intercommunal de Services et d'Animation Locale) est une association loi 1901 créée en 1996 qui a pour objet statutaire de « *favoriser, au niveau intercommunal, les relations entre les diverses associations et de gérer, par convention avec le SIVM du canton de Saint-Péray, les équipements et services à l'usage du milieu associatif et de la population des communes concernées, mis en place par le SIVM(...)*,

Considérant que ses statuts désignent comme membres actifs les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Gilhoc-sur-Ormèze, Saint-Barthélemey-Grozon, Saint-Romain-de-Lerps et Saint-Sylvestre,

Considérant que l'association n'est plus active depuis environ 6 ans, que la personne qui y était salariée travaille désormais au sein de la communauté de communes Rhône Crussol, et que l'EPCI a repris tous les équipements et services précédemment gérés par le CISAL,

Vu le courrier en date du 8 septembre 2022 du dernier président en exercice du CISAL qui sollicite les communes membres afin qu'elles désignent un représentant qui siègera à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire tenue en vue de dissoudre l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Monsieur Guy GAILLARD, 4^{ème} adjoint, pour représenter la commune de Champis au sein du CISAL,
- DEMANDE au CISAL de tenir une assemblée générale extraordinaire en vue de dissoudre l'association.

POUR : 14 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 : Délibération N° 42/2022 abrogation de la délibération n° 32-2017 instaurant la facturation des certificats d'urbanisme d'information aux demandeurs
--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'instruction gratuite des autorisations du droit des sols (ADS) par les services de l'Etat a pris fin en juillet 2015. Un service commun de la CCRC instruisant les autorisations du droit des sols a été créé à compter de cette date, représentant un coût pour les collectivités. Les certificats d'urbanisme sont devenus des actes essentiels lors de la vente ou de l'achat d'un bien immobilier, le nombre de demandes est en progression. Ainsi le 21 juillet 2017, la délibération n° 32-2017 avait été adoptée à l'unanimité pour facturer aux demandeurs l'instruction des certificats d'urbanisme. Cette pratique n'étant pas conforme à la législation en vigueur, il convient d'abroger cette délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'ABROGER la délibération N° 32-2017 en date du 21 juillet 2017 instaurant la facturation des certificats d'urbanisme.
- D'APPLIQUER l'abrogation à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette abrogation.

POUR : 14 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 : Délibération N° 43/2022 élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

❖ *Fabrice Basset, 1^{er} Adjoint expose au conseil municipal :*

La communauté de communes Rhône-Crussol a décidé par délibération en date du 27 juin 2019 de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, avec les objectifs suivants :

Objectifs pour l'organisation du territoire :

- Affirmer un projet qui assure un aménagement et un développement durable de l'ensemble du territoire de Rhône-Crussol riche par sa diversité, en veillant également à la bonne articulation avec les territoires voisins et aux enjeux supra-communautaires
- Renforcer l'attractivité et redynamiser les bourgs- centres et les villages
- Affirmer l'identité du territoire en s'appuyant sur les paysages, le patrimoine naturel, les espaces agricoles pour définir un projet environnemental

Objectifs pour l'habitat :

- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels avec des objectifs de qualité de logements, de mixité sociale et générationnelle,
- Disposer de formes urbaines diversifiées et de typologies de logements en rapport avec les besoins
- Favoriser la rénovation du bâti ancien, notamment dans le domaine énergétique
- Identifier les fonciers disponibles en matière d'accueil des gens du voyage
- Mettre en œuvre la réforme des attributions de logement social pour faciliter l'accès au logement des ménages

Objectifs en matière de déplacement :

- Prendre en compte les spécificités des territoires de Rhône-Crussol et la diversité des besoins de déplacement dans l'offre de mobilité et les aménagements d'espaces publics et des voiries
- Faciliter le recours aux modes de déplacements durables, lutter contre l'autosolisme, et poursuivre le développement d'itinéraires de déplacement doux
- Permettre le développement des infrastructures liées au numérique

Objectifs en matière d'environnement :

- Prendre en compte les enjeux Air, Energie, Climat dans le PLUiH
- Promouvoir des modes de conception urbaine vertueux en mobilisant les outils réglementaires en faveur de la lutte contre le changement climatique
- Favoriser la sobriété énergétique, le recours aux énergies renouvelables
- Intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer la préservation et la remise en état des continuités écologiques et veiller au maintien de la biodiversité

Objectifs en matière d'économie

- Développer et structurer un territoire attractif, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, notamment de proximité
- Définir un projet économique ambitieux en optimisant les zones d'activités existantes et permettre la requalification des plus anciennes d'entre elles ou la reconversion des sites pollués ou délaissés
- Aménager de nouvelles zones économiques et tendre vers l'autoconsommation
- Permettre de répondre aux besoins des porteurs de projets en termes de foncier et de services

Objectifs en matière d'agriculture :

- Préserver et développer les espaces et activités agricoles en limitant l'impact des aménagements sur le bon fonctionnement des exploitations et des filières concernées
- Définir un projet agricole en assurant le maintien des exploitations existantes, et en encourageant le développement des circuits courts, et la diversification des activités
- Favoriser l'installation de nouvelles fermes

Objectifs pour le développement du tourisme :

- Renforcer l'attractivité touristique
- Afficher les ambitions du territoire en matière culturelle et touristique
- Développer une offre touristique en circuit court

En application de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) mentionné à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

Le débat sur les orientations du PADD est une étape majeure dans le processus d'élaboration du PLUiH. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables mis en débat est le résultat d'un travail de concertation et d'échanges qui a mobilisé les élus municipaux, les personnes publiques associées et les habitants du territoire au travers du comité consultatif notamment.

Les orientations générales du PADD ont fait l'objet d'échanges avec les communes, notamment lors des réunions du 21 juin 2022 et du 13 septembre 2022.

Sont donc présentées, afin d'être débattues, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUiH) de Rhône-Crussol. Les orientations générales sont déclinées en plusieurs thématiques :

1. Soutenir le potentiel productif agricole et viticole du territoire
2. Préserver les richesses naturelles, la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire
3. Maîtriser les risques
4. Adapter le territoire au changement climatique et maîtriser l'énergie

5. Prévoir un développement résidentiel équilibré, diversifié et solidaire
6. Préserver et valoriser la qualité de nos paysages et de notre patrimoine
7. Soutenir le développement économique local
8. Favoriser les mobilités durables
9. Consolider l'offre d'équipements et permettre un accès équitable à l'ensemble de la population
10. Développer l'offre touristique et de loisirs
11. Protéger et valoriser les ressources du territoire
12. Développer les communications numériques

❖ *Délibération :*

Débat : Après avoir entendu l'exposé de Fabrice Basset, le Conseil Municipal valide les orientations générales déclinées en plusieurs thématiques telles que citées-ci-dessus.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-5 et L.153-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Rhône-Crussol définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation préalable et de collaboration avec les communes membres ;

Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat de Rhône-Crussol (PLUiH) et du débat qui s'est tenu.

POUR : 14 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 : Délibération N° 44/2022 subvention exceptionnelle EHPAD du Grand Pré : séjour des résidents

Suite à la demande formulée par l'EHPAD Résidence le Grand Pré d'Alboussière, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'EHPAD une subvention exceptionnelle de 300 € pour un séjour au Lac d'Issarles au profit d'un groupe de personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle de 300 € .

POUR : 14 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8: Informations

➤ *Présentation par la CCRC du plan d'action pour l'agriculture :*

Remerciements à Eddy Voltolin en charge de l'agriculture à la CCRC et Jean Riaillon Vice-président en charge de l'agriculture pour leur présentation sur le plan d'actions pour l'agriculture locale 2021 – 2026.

4 grandes thématiques et des projets pour répondre aux besoins des agriculteurs et des partenaires :

1. Ressource en eau : accompagner la remise en service des retenues d'eau sans usage et du projet Keyline Design)
2. Alimentation durable : atelier de transformation, projet alimentaire interterritorial, favoriser la consommation de produits locaux
3. Foncier agricole : reconquête du foncier agricole, constructibilité en zone agricole, transmission et renouvellement des générations, protection du foncier agricole
4. Production : aide à la conversion en agriculture biologique, production d'énergie solaire, filière locale, soutenir le développement des pratiques agro-écologiques.

Lionel Fraisse rappelle la **conférence « L'agriculture dans un monde en mutation »** qui aura lieu **le 26 octobre à 20 heures** à la mairie de Guilherand Granges. Conférence

proposée par les syndicats des vignerons des AOC Cornas et Saint-Péray, sur le thème de l'agriculture : biodiversité, enjeux sociétaux et changement climatique.

➤ **CCRC : actions culturelles à inscrire au CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle) :**

La CTEAC est une convention de territoire qui permet de développer des actions d'éducation artistique et culturelle sur notre territoire. Cette convention permet de coordonner les interventions et les financements publics. Pour la CCRC, Madame Anne Simon s'occupe de ce dossier. Il convient de lui transmettre les projets d'actions culturelles et éducatives de Champis, avant le 15 octobre.

➤ **Travaux en cours :**

Rapporteur : Alain Ladreyt

VOIRIE :

Réalisation d'une bande de béton par nos employés communaux secteur Téolier :



Elagage au lamier sera réalisé du 17 au 21 octobre secteur Mazel Rodet par l'entreprise ROUSSET

Réfection du Chemin de Plaisance en gore à venir

Rapporteur : Guy Gaillard

BÂTIMENTS :

Temple : le marché pour réfection de la toiture sera déposé sur la plateforme www.achatpublic.com à compter du 11 octobre, une fois les documents obligatoires (DCE, CCAP, CCTP,...) transmis par l'architecte.

Appartement F 3 au 1^{er} étage : devis en cours pour rénovation de l'appartement

Peinture effectuée par notre employé communal des auvents de la mairie.

Entretien des VMC des logements communaux en cours

➤ **Validation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :**

La loi du 25 novembre 2021 traite de nombreux champs de la sécurité civile et pour renforcer la gestion anticipée des crises, les communes sont dans l'obligation de réaliser un PCS. La commission composée de Guy Gaillard, Clément Damiens, Alain Ladreyt, Denis Dupin, Angélique Sobozynski et Fabrice Basset a rédigé ce PCS, la version finale sera transmise dans les prochains jours aux services de la Préfecture.

➤ **Recensement de la population 2023 :**

Le recensement de la population aurait du avoir lieu en 2021, il a été décalé. Cette enquête se déroulera du jeudi 19 janvier 2023 au samedi 18 février 2023.

➤ **Attribution logement F3 la Bâtie de Crussol :**

La commission s'est réunie le 30 septembre et a attribué le F3 du RDC. La nouvelle locataire emménagera prochainement.

➤ **Salle Toinou : projets modification du système de chauffage et tarif location :**

Réflexion et devis en cours pour modifier le système de chauffage et/ou isolation du plafond de la salle. Compte tenu des améliorations apportées cette année, le tarif pourrait être réévalué.

➤ **Réunion CCAS du 28 septembre pour les manifestations de fin d'année :**

Rapporteur : Bernard Abanozian

Le goûter spectacle offert aux enfants de Champis aura lieu le samedi 17 décembre.

Pour les aînés, un colis de produits locaux sera offert à tous les bénéficiaires, il sera à récupérer le samedi 10 décembre, un moment convivial sera organisé cet après-midi là. Les invitations seront envoyées courant novembre.

La commission CCAS se réunira le mercredi 12 octobre à 18 heures salle du conseil.

➤ **Bilan « tourisme estival » :**

Rapporteur : *Nathalie Le Moul*

Jolie saison estivale, plus de 400 visiteurs à l'exposition des artistes de Champis, 150 entrées au 1^{er} festival Rock'n Chopes, 100 personnes présentes lors de la Transhumance.
Bilan très positif des Jeudis autour du Four

De nombreux hébergeurs sur Champis mais peu adhérent à Rhône Crussol Tourisme, un appel leur est lancé pour une adhésion.

➤ **Exploitation du Bois du Cros de Réaux :**

Rapporteur : *Nathalie Le Moul*

Visites en cours des potentiels acheteurs des lots de bois.

➤ **Quinzaine Solidaire au profit du Relais Alimentaire de St Péray du 3 au 14 octobre :**

La commune de Champis s'associe à cette opération. Vous pourrez déposer vos dons à la mairie de Champis, dans les commerces d'Alboussière ainsi qu'à l'école d'Alboussière Champis.

QUINZAINES SOLIDAIRES

Du Lundi 3 Octobre au Vendredi 14 Octobre 2022

Solidarité

Collecte de denrées alimentaires dans les établissements scolaires !

Au profit du relais alimentaire

LA SOLIDARITE NOUS REND PLUS FORTS

QUINZAINES SOLIDAIRES

Du 3 Octobre au 14 Octobre 2022

POUR QUI ET POURQUOI ?
Pour les familles les plus démunies.
Parce que personne n'est à l'abri d'une situation difficile.

QUE POUVEZ-VOUS DONNER ?
Des denrées alimentaires «longue conservation» comme : pâtes - café - biscuits - sucre - huile - riz - céréales - conserves diverses...

COMMENT FAIRE UN DON ?
Chacun pourra apporter à l'école ce qu'il souhaite donner pendant la période du 3/10/22 au 14/10/22.

QUE DEVIENT VOTRE DON ?
Le relais alimentaire répartira équitablement cette collecte entre les familles inscrites auprès de l'association.

Un grand merci pour votre générosité !

Les Bénévoles du Relais Alimentaire

➤ **Réunions de quartier :**

Samedi 15 octobre à 10h30 : quartiers Antoulin, Téolier, le Bosc, la Peyratière, Margier, la Maisonneuve, Girardin, Trevaler, le Fringuet.

RDV place de la balançoire à Antoulin 805 chemin d'Antoulin

Samedi 22 octobre à 10h30 : Quartiers Garnier, les Sources, Bel Air, la Michelas, Rocoule, la Faurie, Vinard, la Grange

Réunion place de l'Eglise, Théâtre de Verdure

Samedi 5 novembre à 10h30 : quartiers la Bâtie, Grailler, Pierre Branlante, la Blachonne, la Riaille, le Bic, Laurent, Mercier, le Bourg, Robert, Chapoulier

Réunion salle du conseil Mairie de Champis

➤ **Fascinant Week-end Vignobles et Découvertes du 14 au 16 octobre 2022 :**

- Soirée Bistronomie Etoilée Vendredi 14 octobre à 19h au CEP du Prieuré à Mairie de Saint-Péray - 07

Les étoiles brillent jusque dans les verres à l'occasion de cette soirée d'exception.

- Dégustation sur le Rhône Samedi 15 octobre de 10h à 12h Port de plaisance de Charmes-sur-Rhône

Embarquez avec le Club Motonautique de Charmes Mairie de Charmes-sur-Rhône - St Georges Mairie de Saint Georges les Bains et partez naviguer sur le Rhône ! Cette excursion en bateau sera agrémentée d'une dégustation de vins à la base nautique, située à l'embouchure de l'Embroye.

- Dégustation Vins et Fromages Samedi 15 octobre à 10h30 Domaine Leménicier à Cornas

Accordez les vins du Domaine Leménicier aux fromages soigneusement sélectionnés par La Fromagerie De Saint Péray, en partenariat avec Les Crus d'Sol.

Sur le plateau :

- **Apéro sur un plateau Samedi 15 octobre à 10h30 Place du Château à Mairie de Boffres**

Dans le cadre du Marché mensuel de Boffres organisé par Les Pangolins où vous pourrez découvrir les animaux des fermes locales, venez déguster fromages et charcuteries en accord avec les vins de nos 3 AOC !

- Tour en Estafette dans les vignobles de St Péray Samedi 15 octobre de 15h à 16h30 Domaine Rémy Nodin à Mairie de Saint-Péray - 07

Embarquement immédiat en direction des vignobles en coteaux de Saint-Péray, à bord de l'estafette de Rémy Nodin ! La balade sera ponctuée de dégustations parcellaires...

- Les vigneronnes se « marc » ! Samedi 15 octobre à 19h Maison des Vins et du Tourisme à Saint-Péray

Venez goûter le temps d'une soirée à l'ambiance de la "Reboul", célébrant la fin des vendanges : grandes tablées autour du plat traditionnel de la saucisse au marc (de vin) et convivialité assurées ! Les vins seront servis par trois vigneronnes (Domaine Chaboud-Cellier, domaine de lorient et Domaine Verset A et E).

- Dégustation aux grottes de Soyons Dimanche 16 octobre à 9h30 et à 10h45 Site archéologique de Commune de Soyons - Ardèche

Découvrez les appellations Cornas, Saint-Péray et Saint-Joseph avec la Cave de Tain dans le cadre atypique des grottes de Soyons. Une atmosphère unique pour des appellations d'exception !

- Atelier Biodiversité au Domaine de Lorient Dimanche 16 octobre de 10h à 12h domaine de lorient à Saint-Péray

Visite de la ferme vigneronne du Domaine de Lorient et temps d'échange sur l'agro-écologie

- Tour en Estafette dans les vignobles de Cornas Dimanche 16 octobre de 10h30 à 12h Domaine Rémy Nodin à Saint-Péray

Embarquement immédiat en direction des vignobles en coteaux de Cornas, à bord de l'estafette de Rémy Nodin ! La balade sera ponctuée de dégustations parcellaires...

- Bulles et Desserts Dimanche 16 octobre à 15h Domaine Rémy Nodin à Saint-Péray

Découvrez le Saint-Péray en méthode traditionnelle des domaines de Rémy Nodin, Chaboud-Cellier et Domaine Alain Vogé, en accord avec les délices de la Pâtisserie Mounier Copeaux Malavieille!

Réservations et plus de renseignements : Rhône Crussol Tourisme

www.rhone-crussol-tourisme.com

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 7 novembre 2022 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22h10

Le Secrétaire de Séance
Lionel FRAISSE

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	40-2022	Nomination d'un conseiller municipal correspondant « incendie et secours »	Unanimité
4	41-2022	Désignation d'un représentant de la commune au sein du CISAL et mise en œuvre de la procédure de dissolution de l'association	Unanimité
5	42-2022	Abrogation de la délibération n° 32-20217 facturation des certificats d'urbanisme	Unanimité
6	43-2022	Elaboration du PLUi tenant lieu de Programme Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)	Unanimité
7	44-2022	Subvention exceptionnelle EHPAD du Grand Pré : séjour des résidents	Unanimité